



CIF à temps plein : calcules des heures ou des jours?

Par **Kroa**, le **05/06/2014** à **21:38**

Bonjour

Je viens de terminer un cif à temps plein de 930 h sur 6 mois environ.

6 heures de cours par jour.

Or je me retrouve, à solde, le dernier mois de formation, avec un salaire de presque la moitié, même si la formation a concerné le mois entier.

L'explication: différence journalière entre heures de travail et heures de formation.

Est-ce légal? On n'est pas considéré en formation à temps plein dès les 900 heures? Une journée de formation est-elle calculée sur une base horaire?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **05/06/2014** à **23:08**

Bonjour,

Mais il faudrait savoir qui vous dit que cette différence est justifiée alors qu'un CIF à temps partiel n'est que lorsque la durée de la formation est inférieure à 30 h par semaine et que l'employeur sera vraisemblablement remboursé sur la base d'un temps plein...